

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 décembre 2014
(convocation du 12 décembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

EXCUSES :

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

Association "La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes - Centre de documentation et de recherche" - Subvention de fonctionnement 2015 - Décision - Autorisation de signature

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association « La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes » créée en 1987 à l'initiative de partenaires publics et privés, a pour objectif de rassembler les documents et témoignages de toute nature relatifs à l'évolution, au cours des dernières décennies, de Bordeaux et de son agglomération dans les différents domaines de la vie collective.

Depuis sa création, la Mémoire de Bordeaux a donc collecté des archives de toutes sortes (plusieurs milliers de documents photographiques et vidéos), rassemblé des témoins et acteurs de ces évolutions, et constitué ainsi un centre de recherche et de documentation qui est aujourd'hui le passage indispensable de nombre de chercheurs, documentalistes ou éditeurs. L'association est également sollicitée par des particuliers, des étudiants, des associations, des écoles mais aussi des collectivités territoriales, des sociétés de production et des chaînes de télévision.

Soutenue à l'origine par la Ville de Bordeaux, la Communauté urbaine et par plusieurs communes mais aussi par la Caisse des Dépôts et Consignations, la Société Centrale d'Equipement du territoire et la Lyonnaise des Eaux, elle a successivement perdu au cours de ces dernières années plusieurs de ses financeurs. Son budget s'est ainsi sensiblement réduit, reposant essentiellement sur les aides de la Ville de Bordeaux et de La Cub, alors que dans un même temps, des investissements importants avaient été réalisés (achat de matériels numériques de Haute Définition, de matériels informatiques plus performants et permettant une meilleure conservation du fonds iconographique....). Les difficultés financières induites avaient contraint l'association à engager une procédure de pré-alerte auprès du commissaire au compte, et à solliciter en 2011, en plus de la subvention allouée annuellement, une subvention complémentaire exceptionnelle de 25 000 € auprès de chacun de ses deux principaux financeurs, la Ville de Bordeaux et La Cub (au total la subvention allouée en 2011 par La Cub s'est élevée à 101 250 €).

Depuis, la Mémoire de Bordeaux a profondément remis en question ses modes de fonctionnement et de gestion afin de poursuivre dans de meilleures conditions ses activités :

- redéfinition de certains postes et professionnalisation de certains agents,
- appel à davantage de bénévoles pour réaliser certaines actions de collectes d'images à caractère purement patrimonial et sans rentrée d'argent assurée (interviews par exemple),
- recadrage budgétaire : réduction de certains coûts de fonctionnement ; inscriptions au budget de dotations d'amortissement qui permettront de renouveler les matériels sans avoir nécessairement recours à l'emprunt ; augmentation des budgets consacrés aux fournitures et matériels pour assurer à la fois des conditions adéquates de conservation des archives et des moyens pour les valoriser. Les dons reçus sont désormais épargnés,
- efforts en matière de communication qui devraient permettre de faire mieux connaître l'association et de faire augmenter ses ventes de publications (« *Empreintes* », « *Cahier de la Mémoire* » et « *Documents* »),
- augmentation des recettes en prestations de services : les prestations de services seront désormais rendues à titre onéreux, sauf cas exceptionnels.

Parallèlement, après plusieurs années d'hébergement dans des locaux inadaptés à la conservation de ses fonds, l'association s'est vue offrir l'opportunité d'intégrer le nouveau bâtiment des Archives municipales de Bordeaux. Ce rapprochement logique, qui ne sera effectif qu'à partir de 2015, a cependant commencé à se concrétiser dès octobre 2012 par la création aux Archives municipales, d'un poste double se partageant entre la responsabilité du traitement intellectuel des fonds et la direction de La Mémoire de Bordeaux dans le cadre d'une mise à disposition.

Les efforts réalisés par l'association depuis 2012 se voient aujourd'hui récompensés :

- les frais de fonctionnement ont ainsi pu être réduits, notamment grâce à la réduction des frais de location ; frais qui devraient par ailleurs totalement disparaître à court terme,
- une somme d'un montant de 12 000 € a pu être provisionnée pour anticiper les frais de déménagement,
- les dons reçus par La Mémoire de Bordeaux s'élèvent en 2013 à 2 235 €,

Pour 2015, l'association se fixe notamment pour objectifs :

- de poursuivre sa politique d'évolution de ses tarifs pour intégrer des tarifs bien définis qui permettront de travailler dans une plus grande transparence avec les différents partenaires,
- de créer, suite au départ à la retraite d'une secrétaire et d'un départ du comptable bénévole, un poste de secrétaire comptable,
- de valoriser les fonds audiovisuels auprès de tous les publics en organisant des projections dans le cadre de CinéSite du Centre Jean Vigo ; d'autres sont prévues dans le cadre des journées européennes du patrimoine,
- une réflexion sur la possibilité de développer des partenariats avec des chaînes de télévisions locales comme TV7, est par ailleurs engagée.

Dans ce contexte, l'association sollicite à nouveau le soutien de la Communauté urbaine de Bordeaux à hauteur de 101 250 € pour l'aider en 2014 à la mise en œuvre de ses projets, en cours ou à venir.

L'association compte aujourd'hui 4 salariés (équivalent temps plein : 3 salariés), dont une directrice mise à disposition par la Mairie de Bordeaux et un salarié en contrat de professionnalisation. Elle fait régulièrement appel à de nombreux bénévoles (120 bénévoles actifs). Le nombre de ses adhérents s'élèvent quant à lui à 343. Malgré les efforts de l'association pour trouver de nouveaux adhérents, ce chiffre, à deux ou trois adhérents près, reste malheureusement le même depuis plusieurs années (350 adhérents en 2013).

Le budget prévisionnel de l'association s'élève en 2015 à **179 692 €**, dont 110 470 € concernent les rémunérations et charges de personnel ; ce qui représente 61,47 % des dépenses (cf budget prévisionnel joint en annexe). Le budget prévisionnel 2015 augmente de + 0,95% par rapport au budget 2014. L'écart entre les deux exercices (+ 1 700 €) est équilibré par une prévision de recettes supplémentaires (+ 100 € en ventes et publications ; + 1 500 € en prestations de services ; + 100 € de cotisations des membres). Les dépenses de gestion courante sont contenues ; les dépenses incompressibles de personnel n'augmentent que dans la proportion de 1,91% ; certains postes sont quant à eux revus à la baisse (fournitures de bureau, location de bureaux, transports et déplacements).

Les recettes sont tirées :

- des ventes et publications, des prestations de services, des cotisations : 9 700 €
- des subventions :
 - Ville de Bordeaux : 57 542 €
 - Cub : 101 250 €
- de la participation du Crédit Municipal : 1 500 €
- des cotisations (communes et membres) : 9 700 €

Afin de permettre à l'association de poursuivre sa mission de service public auprès des habitants de la Communauté urbaine mais aussi des autres partenaires publics ou privés, il est proposé de reconduire en 2015, le montant de la subvention allouée en 2014, soit 101 250 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5215-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec l'administration,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

VU la délibération n°2014/0767 du 19 décembre 2014 portant adoption du budget principal pour l'exercice 2015, reçue en préfecture le 30 décembre 2014,

VU les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 0230, CRB VC00 du budget principal 2015,

VU la demande de subvention émise par l'association La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et des ses communes, en date du 31 juillet 2014,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'importance du rôle joué par l'association « La Mémoire de bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes » dans l'observation et la conservation des grands projets de la Communauté urbaine de Bordeaux, et du service rendu aux habitants du territoire communautaire,

DECIDE

Article 1 : La Communauté urbaine de Bordeaux attribue une subvention de fonctionnement de 101 250 € à l'association « La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes », au titre de l'année 2015 et approuve le projet de convention financière joint en annexe,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention qui sera conclue entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'association « La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté urbaine et de ses communes », à effet de régler les modalités administratives et financières du versement de la subvention, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574, fonction 0230, CRB VC00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 15 JANVIER 2015

M. ALAIN CAZABONNE